

RAPPORT N° 05/5-06
au Conseil Municipal

OBJET

AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

Après la tragédie qui a ravagé les pays du littoral de l'Océan Indien, plus de 210 000 personnes ont péri dans les raz de marée ; des milliers d'écoles ont été détruites ou endommagées.

La phase de première urgence étant terminée, les dons à venir devraient permettre de concentrer les efforts sur la reconstruction.

Aussi, l'ensemble des collectivités membres de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) se sont concertées pour soutenir une action d'envergure en faveur du retour des enfants à l'école.

Le programme d'actions proposé concerne la reconstruction d'écoles primaires dans les îles de Andaman et de Nicobar.

Il est prévu que les collectivités donatrices soient informées du déroulement de l'état d'avancement des interventions dans les zones précitées.

Le fonds d'aide sera constitué de la manière suivante :

. participation des Communes	
- Saint-Denis	10 000,00 €,
- Sainte-Marie	5 000,00 €,
- Sainte-Suzanne	3 000,00 €,
. participation de la CINOR	18 000,00 €,
soit un total de	36 000,00 €.

Je vous propose donc de voter une subvention de 10 000,00 € en faveur des victimes du tsunami des îles de Andaman et de Nicobar. Cette participation sera versée à la CINOR, responsable du regroupement des contributions des collectivités membres de l'EPCI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


DEPUTE-MAIRE
MORIN

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/5-06
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005

OBJET

AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 05/5-06 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le versement d'une somme de 10 000,00 € à la CINOR pour l'aide aux victimes du tsunami dans les îles de Andaman et de Nicobar.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUIL. 2005

 **DEPUTE-MAIRE**
Victoria
René-Paul VICTORIA